

LE 3 JUILLET 2017

1. OUVERTURE DE L'ASSEMBLÉE ET PRÉSENCE

Assemblée ordinaire du conseil municipal de Hatley, tenue au 2100, route 143, Hatley (Québec), lundi le 3 juillet 2017 à 20 h, présidée par M. Denis Ferland, maire et à laquelle assistent les conseillers suivants :

M. Guy Massicotte, M. Gilles Viens et les conseillères Mme Lucie Masse et Mme Chantal Montminy.

Le conseiller M Éric Hammal est absent.

M. André Martel, directeur général et secrétaire-trésorier, est présent.

Le maire ayant constaté le quorum, il ouvre l'assemblée devant 13 citoyens.

2. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Il est proposé par le conseiller Guy Massicotte, et résolu que l'ordre du jour soit adopté tel que soumis.

Le point divers reste ouvert.

ORDRE DU JOUR De l'assemblée du 3 juillet 2017

1. OUVERTURE DE LA SÉANCE ET PRÉSENCES

2. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

3. RAPPORT DU MAIRE

3.1 Rapport du maire

4. ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL

4.1 Adoption du procès-verbal de l'assemblée régulière du 5 juin 2017

5. PÉRIODE DE QUESTIONS

5.1 Questions des citoyens

6. CORRESPONDANCE

6.1 Correspondance générale

7. ADMINISTRATION

7.1 Achat du logiciel d'élection – Infotech

7.2 Constat d'infraction – 34, rue des Cèdres

7.3 Aide financière – Promotion des Estriennes pour initier une nouvelle équité sociale (PÉPINES)

7.4 Clarification des droits d'accès au lac par la rue des Ormes - Mandat à la firme Gérin, Custeau, Francoeur, Notaires

8. TRANSPORT – VOIRIE

8.1 Aucun

9. SÉCURITÉ PUBLIQUE

9.1 Aucun

10. URBANISME

10.1 Dépôt du rapport cumulatif de l'inspecteur en bâtiment pour la période terminant en juin 2017

10.2 Demande d'agrandissement - zone PIIA – 122, rue Main

10.3 Dérogation mineure – au 507, rue des Hirondelles lot 20

**Résolution
2017-107**

- 11. HYGIÈNE DU MILIEU**
 - 11.1 Appel d'offre – cueillette et au transport des matières résiduelles
 - 11.2 Appel d'offre – cueillette et au transport des matières compostables
- 12. LOISIRS et CULTURE**
 - 12.1 Aucun
- 13. FINANCES**
 - 13.1 Rapport de délégation de compétence
 - 13.2 Autorisation de paiement des comptes payés et à payer
 - 13.3 Dépôt de l'état comparatif de fonctionnement au 30 juin 2017
- 14. DIVERS**
 - 14.1 Ajout
- 15. PÉRIODE DE QUESTIONS**
- 16. FERMETURE DE L'ASSEMBLÉE**
Adopté à l'unanimité.

3. RAPPORT DU MAIRE

3.1 Rapport du maire

Le maire fait un résumé de la Fête du Canada qui a eu lieu le 1^{er} juillet à Hatley et mentionne le franc succès que la présentation de la pièce de théâtre a eu en accueillant environ 500 personnes lors des différentes représentations.

M. Ferland invite aussi à participer au dévoilement des jardins des Pionniers dans les municipalités de Hatley, Ayer's Cliff et Stanstead le 9 juillet dès 10 h à Ayer's Cliff.

4. ADOPTION DES PROCÈS-VERBAUX

4.1 Adoption du procès-verbal de l'assemblée régulière tenue le 5 juin 2017

Il est proposé par le conseiller Guy Massicotte, que le procès-verbal de l'assemblée régulière tenue le 5 juin 2017 soit adopté tel quel.

Adopté à l'unanimité.

5. PÉRIODE DE QUESTIONS

Une résidente demande s'il serait possible d'avoir une copie du texte de la pièce de théâtre, car elle l'a beaucoup apprécié. M. Ferland va faire les vérifications avec l'auteur de la pièce, Mme Emmanuelle Laroche.

Des citoyens se plaignent de la location à court terme qui est présentement effectuée dans le secteur de la Baie Bacon. Le bruit, la présence de feu de camp, le rejet de déchet et l'accès interdit au lac via des propriétés privées, sont le lot quotidien de certains résidents que font subir des locataires à court terme. Certains propriétaires ont tenté de discuter avec la locatrice et bien que des efforts ont été faits il reste encore des problèmes à résoudre. Le maire encourage le dialogue entre les parties tout en mentionnant que ce problème sera adressé aux élus suite au résultat obtenu dans d'autres municipalités aux prises avec le même problème.

Une citoyenne suggère de tenir en compte la superficie des terrains advenant la mise en place d'un règlement concernant l'encadrement des locations à court terme. Le maire en prend bonne note.

Un résident demande un suivi concernant le 381, rue Tyler tout en considérant que la municipalité ne met pas ses culottes dans ce dossier qui traîne depuis des années notamment en ne demandant pas au propriétaire actuel d'enlever les graffitis, de

**Résolution
2017-108**

réparer ou démolir la galerie et en ramassant la vitre au sol. Le maire lui fait un résumé de la situation dans ce dossier tout en lui précisant qu'il considère que la municipalité agit de façon responsable en cherchant une solution négociée avec Revenu Québec pour éviter les longs délais judiciaires.

Une citoyenne demande au maire si les résidents peuvent faire quelque chose afin d'appuyer la municipalité dans le dossier du 381 Tyler. M. Ferland précise que pour l'instant les discussions avec Revenu Québec se déroulent bien, même si cela peut paraître long, et qu'il ressent de la bonne volonté du ministère d'en arriver à une solution relativement rapide. Au besoin les élus pourront demander l'appui de la population.

Un citoyen demande si le zonage a été changé pour éviter qu'une autre station de service puisse éventuellement s'installer dans le secteur ou encore utiliser les droits acquis du site actuel. M. Ferland précise qu'effectivement si quelqu'un voulait repartir un poste d'essence avec les installations actuelles il pourrait le faire après avoir reçu les autorisations auprès des autorités compétentes comme le RBQ, par exemple. Le maire va faire le suivi concernant le changement de zonage auprès de l'inspecteur en bâtiment.

6 CORRESPONDANCE

6.1 Correspondance générale

Le directeur général dépose un bordereau de la correspondance reçue depuis la dernière assemblée. La correspondance sera traitée conformément aux indications du Conseil.

7 ADMINISTRATION

7.1 Achat du logiciel d'élection - Infotech

Il est proposé par la conseillère Lucie Masse, et résolu d'autoriser l'achat du logiciel d'élection auprès de la compagnie Infotech au montant 2 950 \$, plus taxes.

Adopté à l'unanimité.

7.2 Constat d'infraction – 34, rue des Cèdres

Considérant qu'une infraction au règlement de zonage numéro 98-06 a été constatée sur l'immeuble portant le numéro civique 34 rue des cèdres ;

Considérant que l'article 4.18.2 du règlement de zonage mentionne qu'un bateau de plaisance peut être entreposé sur le même terrain que sa résidence pour une période n'excédant pas huit mois ;

Considérant que le bateau est entreposé sur le terrain depuis près de 24 mois et que ce terrain ne comporte pas de résidence ;

Considérant que le propriétaire a obtenu de nombreux avis et que les délais accordés étaient plus que raisonnables ;

Considérant que des avis d'infraction ont été envoyés au propriétaire en 2015, en 2016 et 2017 et qu'aucun correctif n'a été apporté ;

Considérant qu'en date d'aujourd'hui le bateau se trouve toujours sur le terrain.

Il est proposé par le conseiller Gilles Viens, et résolu que le conseil de la Municipalité de Hatley mandate la firme d'avocats Monty Sylvestre afin de préparer un constat d'infraction pour la propriétaire de l'immeuble situé au 34 rue des Cèdres, pour la contravention au règlement de zonage numéro 98-06, article 4.18.2.

Adopté à l'unanimité.

7.3 Aide financière – Promotion des Estriennes pour initier une nouvelle équité sociale (PÉPINES)

**Résolution
2017-109**

**Résolution
2017-110**

**Résolution
2017-111**

Il est proposé par la conseillère Lucie Masse, et résolu d’octroyer une aide financière à l’organisme de Promotion des Estriennes pour initier une nouvelle équité sociale (PÉPINES) au montant de 75 \$. L’organisme désire organiser un colloque de formation destiné aux aspirantes ou aux femmes déjà dans un poste électif dans le monde municipal.

Adopté à l'unanimité.

7.4 Clarification des droits d'accès au lac par la rue des Ormes - Mandat à la firme Gérin, Custeau, Francoeur, Notaires

**Résolution
2017-112**

Il est proposé par le conseiller Guy Massicotte, et résolu d’octroyer le mandat à la firme Gérin, Custeau, Francoeur, Notaires afin de clarifier les droits d’accès au lac par la rue des Ormes. Le tarif horaire facturé sera de 125 \$ pour un maximum de 8 heures.

Adopté à l'unanimité.

8 TRANSPORT – VOIRIE

8.1 Aucun

9 SÉCURITÉ PUBLIQUE

9.1 Aucun

10 URBANISME

10.1 Dépôt du rapport cumulatif de l’inspecteur en bâtiment pour la période terminant en juin 2017

Le directeur général dépose le rapport cumulatif des émissions de permis pour la période terminant en juin 2017. Pour la période visée, 3 permis de construction ont été émis pour une valeur de 1 102 000 \$ et 20 permis de rénovation/modification pour une valeur de 775 250 \$. Dans la catégorie garage et piscine, 7 permis ont été émis pour une valeur de 69 355 \$. Dans la catégorie diverse, 19 permis ont été émis.

10.2 Demande d’agrandissement - zone PIIA – 122, rue Main

Considérant que les propriétaires du bâtiment situé au 122, rue Main ont soumis une demande de permis d’agrandissement ;

Considérant que toutes les demandes d’addition à un bâtiment situé à l’intérieur d’un ensemble d’intérêt patrimonial doivent être analysées selon les critères du règlement sur les PIIA ;

Considérant que le matériau de revêtement extérieur sera en planche de bois et le revêtement de toiture en bardeau d’asphalte noir ;

Considérant que les ouvertures et les composantes respectent le type architectural du bâtiment ainsi que les critères du règlement ;

Considérant que l’addition au bâtiment principal respecte les critères du règlement ;

Considérant que le comité consultatif en urbanisme a étudié la demande et a émis un avis favorable.

**Résolution
2017-113**

Il est proposé par la conseillère Chantal Montminy, et résolu d’accorder la construction d’un agrandissement au bâtiment situé au 122, rue Main, le tout selon les documents qui ont été déposés et analysés selon les critères du règlement de plan d’implantation et d’intégration architecturale.

Adopté à l'unanimité.

10.3 Dérogation mineure – au 50, rue des Hirondelles lot 20

Considérant que la propriétaire a présenté une demande de dérogation mineure pour le 50 des hirondelles lot 20 (lot 4 665 528).

Considérant qu'une dérogation mineure peut être accordée pour toutes les dispositions du règlement de lotissement à l'exception de celles qui sont relatives à l'usage, à la densité et dans les zones de contraintes ;

Considérant que la propriétaire souhaite construire une galerie à une distance de 1,5 mètre de la ligne latérale droite ;

Considérant que la marge latérale minimale pour une galerie est de 2 mètres, selon l'article 4.1.1. ;

Considérant que le bâtiment est actuellement situé à 1,02 mètres de la ligne latérale ;

Considérant que la marge minimale exigée cause un préjudice au propriétaire, car l'installation de la galerie à cette distance rendrait la porte patio inutilisable ;

Considérant que la réglementation cause un préjudice aux propriétaires ;

Considérant que la dérogation est mineure et ne cause aucun préjudice aux voisins ;

Considérant que le comité consultatif en urbanisme (CCU) a émis un avis favorable ;

Résolution 2017-114

Il est proposé par le conseiller Gilles Viens, et résolu d'accorder la dérogation mineure au 50, rue des Hirondelles lot 20 afin de permettre la construction d'une galerie à une distance de 1,5 mètres de la ligne latérale droit plutôt qu'à 2 mètres telle qu'exigée par l'article 4.1.1.

Adopté à l'unanimité.

11 HYGIÈNE DU MILIEU

Résolution 2017-115

11.1 Appel d'offre – cueillette et au transport des matières résiduelles

Il est proposé par le conseiller Guy Massicotte, et résolu d'autoriser le directeur général d'aller en appel d'offres afin d'identifier un fournisseur de service pour procéder à la cueillette et au transport des matières résiduelles sur le territoire de Hatley pour une période pouvant aller d'un an à 3 ans selon l'option à être choisi.

Adopté à l'unanimité.

Résolution 2017-116

11.2 Appel d'offre – cueillette et au transport des matières compostables

Il est proposé par la conseillère Chantal Montminy, et résolu d'autoriser le directeur général d'aller en appel d'offres afin d'identifier un fournisseur de service pour procéder à la cueillette et au transport des matières compostables sur le territoire de Hatley pour une période pouvant aller d'un an à 3 ans selon l'option à être choisi.

Adopté à l'unanimité.

12 LOISIR ET CULTURE

12.1 Aucun

13 FINANCE

13.1 Rapport de délégation de compétence

En conformité avec le règlement 2007-08 décrétant les règles de contrôle et de suivi budgétaire et autorisant une délégation de compétence, le directeur général dépose son rapport sur les dépenses qu'il a autorisées pour un montant de 2 350.90 \$.

13.2 Autorisation de paiement des comptes payés et à payer

Considérant que le directeur général dépose une liste des chèques émis depuis le 1^{er} juin 2017 ;

Résolution 2017-117

Il est proposé par le conseiller Gilles Viens, et résolu ;

De ratifier le paiement des salaires des employés pour le mois juin 2017 du chèque 4005 au chèque 4033 pour un montant de 16 932,37 \$;

De ratifier le paiement des dépenses du chèque numéro 7349 au chèque 7412 pour un montant de 355 996,29 \$.

7349	RIGDSC	Enfouissement, compost & redevance	2 194,95 \$
7350	MYRIAM FRÉCHETTE	Entretien paysager	1 114,33 \$
7351	MULTIROUTES INC.	Calcium	16 321,85 \$
7352	BELL CANADA	Appel sans frais	16,01 \$
7353	BELL MOBILITÉ	Cellulaire de voirie	65,38 \$
7354	ANDRÉ MARTEL	Frais déplacement et Congrès	471,68 \$
7355	KEVIN LARRIVÉE	Quincaillerie	3,89 \$
7356	LAURENCE GALVIN-	Entretien ménager	465,88 \$
7357	DANIEL FONTAINE	Logo salle du conseil	1 264,73 \$
7358	HÉLÈNE DULAC	Rencontre du CCU	30,00 \$
7359	PAULINE DANSEREAU	Rencontre du CCU	30,00 \$
7360	ANDRÉ MARTEL	Renflouer la petite caisse	196,32 \$
7361	HYDRO-QUEBEC	Hydro - caserne, centre band stand	182,98 \$
7362	FAE PYROTECHNIE	Feux d'artifices Fête du Canada	4 599,00 \$
7363	LUCIE MASSE	Peinture centre communautaire	24,12 \$
7364	MICHEL LAUMAILLIER	Crédit d'aqueduc et égout	368,58 \$
7365	STEVE METHOT	Acteur - Pièce de théâtre	400,00 \$
7366	VALÉRIE CAMIRÉ	Acteur - Pièce de théâtre	400,00 \$
7367	DENIS TURGEON	Acteur - Pièce de théâtre	400,00 \$
7368	GUY FERLAND	Acteur - Pièce de théâtre	400,00 \$
7369	RICHARD LACROIX	Acteur - Pièce de théâtre	400,00 \$
7370	ALEXANDRE BERGERON	Acteur - Pièce de théâtre	400,00 \$
7371	EMMANUELLE LAROCHE	Écriture et mise en scène - Pièces de théâtre	7 608,50 \$
7372	MARIO GAGNON	Remboursement de location	344,00 \$
7373	SINTRA INC.	Chemin des Ormes et Piercy 1er versement	139 777,05 \$
7374	HYDRO-QUEBEC	Hydro - Bowen	721,02 \$
7375	MRC MEMPHREMAGOG	Maintien inventaire de juillet 2017	782,00 \$
7376	EXCAVATIONS ROGER	Entrée d'eau et regard	310,43 \$
7377	MINISTRE DU REVENU DU	REMISES DE L'EMPLOYEUR	8 526,98 \$
7378	RECEVEUR GENERAL DU	REMISES DE L'EMPLOYEUR	3 479,67 \$
7379	GROUPE ENVIRONEX	Analyse d'eau	255,25 \$
7380	LES ARMATURES	Appel de service - Poste des Ormes	374,25 \$
7381	LES SERVICES EXP INC.	Automatisation	4 174,10 \$
7382	THE STANSTEAD JOURNAL	Affiche Fête du Canada	57,49 \$
7383	F.Q.M.	Transport Dicom Mai 2017	217,14 \$
7384	BELL CANADA	Bell - Hôtel de Ville	461,43 \$
7385	SINTRA INC.	Rechargement 2017	117 839,16 \$
7386	PIÈCES D'AUTO & CAMION	Lampe de travail DEL	82,78 \$
7387	AQUATECH	Travaux divers - Mai 2017	285,69 \$
7388	FONDS D'INFORMATION	Mutation	24,00 \$
7389	SANI-ESTRIE INC.	Contrat récupération - 1 au 30 juin	2 765,08 \$
7390	NEOPOST CANADA LTÉE	Contrat timbreuse	182,64 \$
7391	GROUPE FINANCIER	REMISES DE L'EMPLOYEUR	937,78 \$
7392	MARCHE GUY PATRY	Achat conseil	63,49 \$

7393	TRANSPORT MARCEL	Niveleuse pour rechargement	4 455,28 \$
7394	SEAO-CONSTRUCTO STANLEY & DANY	SEAO	10,79 \$
7395	TAYLOR	Compost et Déchets Juin 2017	3 166,01 \$
7396	MONTY SYLVESTRE	Janvier à Février 2017	376,01 \$
7397	JPL ENTREPRENEUR	Prise au plancher et photocellule	230,26 \$
7398	LA COOP DES CANTONS CENTRE DE PEINTURE	Luminaire extérieur	85,73 \$
7399	LAROCHE	Peinture pour marquage	112,75 \$
7400	RAPPEL SERVICE D'ENTRETIEN	Rapport d'expertise	2 259,26 \$
7401	E.A.	Entretien des extincteurs	183,85 \$
7402	RESSOURCERIE DES	Collecte des encombrants (3/4)	2 261,94 \$
7403	SIGNO PLUS	Panneaux de signalisation	531,70 \$
7404	GROUPE CCL	Enveloppe	543,44 \$
7405	RONA INC - SHERBROOKE	Bac et boyau	305,77 \$
7406	BUREAU EN GROS	Déchiquteuse et papier	420,92 \$
7407	TRAFFIC LOGIX	Bluetooth USB	141,42 \$
7408	HOTEL CHÂTEAU LAURIER	Hébergement congrès ADMQ	437,92 \$
7409	RECUPERATION L. MAILLE CONSTRUCTION	Animaux mort	287,44 \$
7410	GOUDREAU	Nivelage	6 967,49 \$
7411	PAVAGE DUJOUR CONSTRUCTIONS	Nivelage - Bacon's Bay	1 651,04 \$
7412	BÉLANGER	Rénovation de la salle du conseil	12 498,63 \$
7413	HUOT	Bague sans plomb	49,01 \$

355 996,29 \$

Adopté à l'unanimité.

13.3 Dépôt de l'état comparatif de fonctionnement au 30 juin 2017

Le directeur général dépose l'état comparatif de fonctionnement au 30 juin 2017.

14 DIVERS

14.1 Aucun

15 PÉRIODE DE QUESTIONS

Une citoyenne demande s'il y a une procédure lorsque vient le temps d'interrompre le service d'aqueduc et les avis d'ébullition. Le maire précise qu'effectivement il y a une façon de faire et que normalement celle-ci est respectée. La résidente mentionne que le 21 juin il y a eu une interruption de service dans le secteur de la rue des Hirondelles, des Huards et des Peupliers et que l'avis d'ébullition est arrivé le 22 juin. La citoyenne offre de transmettre le courriel reçu au directeur général. Le directeur général lui mentionne que cela n'est pas nécessaire puisqu'il a accès au courriel en provenance de la municipalité. Le directeur général mentionne qu'il n'est pas au courant des détails dans ce dossier, mais qu'une vérification sera effectuée.

Une résidente demande des précisions concernant le mandat donné au notaire pour les droits d'accès au lac via la rue des Ormes. M. Ferland mentionne que la municipalité désire clarifier la situation dans ce dossier en identifiant exactement qui a des droits et quels sont ses droits. Suite aux résultats obtenus, la municipalité prendra des décisions et les citoyens concernés seront informés.

16 LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE

L'ordre du jour étant épuisé, la session est levée par le conseiller Gilles Viens, il est 20 h 53.

Denis Ferland
Maire

André Martel
Directeur général/secrétaire-trésorier